



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/276
15 mars 1999

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 15 MARS 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT
DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai le regret de vous informer du récent massacre d'une centaine de civils innocents de la ville de Kamituga dans la province du Sud-Kivu.

Cette boucherie a été perpétrée le 5 mars 1999 par les éléments rwandais des troupes de la coalition rwando-ougandaise dans cette localité. Elle s'ajoute à la liste déjà très longue de massacres dont se sont rendues coupables ces troupes d'occupation de la République démocratique du Congo.

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo qui rappelle la déclaration faite le mercredi 13 janvier 1999 devant la presse par le Président du Conseil de sécurité, lequel déclarait notamment au sujet du massacre de Makobola, toujours dans la province du Sud-Kivu, que "les membres du Conseil ont exprimé leur indignation au sujet des rapports d'un massacre de centaines de civils au Sud-Kivu et ont demandé une enquête internationale sur ces tueries".

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo qui réitère sa demande de traduction en justice de tous ceux des agresseurs dont il sera avéré qu'ils ont participé à des massacres, atrocités et violations du droit humanitaire sur le territoire congolais, demande instamment au Conseil de sécurité de bien vouloir diligenter une enquête internationale tant au sujet du massacre de Makobola comme décidé le 13 janvier 1999 par le Conseil, mais également au sujet du massacre de Kamituga.

Le Conseil voudra bien étendre également ses investigations à toutes les atrocités et violations du droit humanitaire international commises par l'Ouganda et le Rwanda en République démocratique du Congo.

S/1999/276

Français

Page 2

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) André MWAMBA KAPANGA
